



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

bibliothèques

Question écrite n° 68509

Texte de la question

Mme Virginie Duby-Muller attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la pétition lancée en janvier 2014 par Bibliothèques sans frontières pour l'ouverture de ces espaces le dimanche et les jours de la semaine. En trois semaines, cette pétition a recueilli plus de 10 000 signatures. Le précédent ministre de la culture ayant fait de cette ouverture l'une de ses priorités, elle lui demande si après son départ, cet engagement est abandonné. Il s'agit, en effet, d'une exception française. Les bibliothèques des grandes villes européennes ouvrent le dimanche et tous les jours de la semaine jusqu'à 22 heures, parfois 100 heures par semaine, contre 30 heures, en moyenne, en France. Selon Bibliothèques sans frontières des solutions existent d'ailleurs, appliquées par des sites pionniers en France : décalage des horaires de travail, recours à des emplois étudiants pour épauler les bibliothécaires, ouverture partielle de surfaces d'accueil, aménagement des plages de récupération et compensations financières. Aussi, elle lui demande l'état de ce dossier concernant l'importante question pour l'avenir de notre pays qu'est l'accès libre à des espaces de culture.

Texte de la réponse

En janvier 2014, l'association Bibliothèques sans frontières (BSF) a lancé la pétition « Ouvrons + les bibliothèques », qui a recueilli à ce jour près de 13 000 signatures. Le 1er novembre dernier, Monsieur Patrick Weil, président de l'association, a relancé le débat dans Le Monde par une tribune appelant les élus à « n'autoriser l'ouverture des magasins qu'en contrepartie de l'ouverture des bibliothèques ». Dans ce même article, les horaires d'ouverture des bibliothèques françaises sont comparés à ceux des grandes bibliothèques publiques de capitales étrangères. De fait, les amplitudes moyennes des horaires d'ouverture des bibliothèques publiques françaises restent relativement limitées, au regard de celles des bibliothèques universitaires qui ont significativement crû depuis 2008. Les collectivités territoriales, qui ont la responsabilité des bibliothèques publiques, peuvent agir pour une progression de ces moyennes et une mise en adéquation des horaires de leurs services publics aux rythmes de vie de la population. Depuis plusieurs années, un nombre croissant de collectivités territoriales a ainsi recours aux solutions d'organisation du travail proposées par BSF (travail en horaires décalés, recours à des emplois étudiants, ouverture partielle de locaux, aménagement de temps de récupération et compensations financières), malgré des coûts supplémentaires induits, afin de favoriser les ouvertures dominicales, avec de bons résultats en termes de fréquentation, ou les ouvertures nocturnes, pouvant donner lieu à des évaluations plus contrastées. L'engagement du ministère de la culture et de la communication sur le sujet des horaires d'ouverture des bibliothèques demeure une priorité, évoquée lors des Assises de la lecture publique le 8 décembre dernier, dans un rôle d'accompagnement des collectivités territoriales. Cet accompagnement est d'une part financier, par la mobilisation des contrats territoire-lecture (CTL), dispositif permettant un cofinancement à parité par l'État de projets de développement de la lecture initiés par les collectivités territoriales. Il est, d'autre part, méthodologique. L'ouvrage « Ouvrir grand la médiathèque : faire évoluer les horaires d'ouverture », fruit d'un partenariat entre le ministère de la culture et de la communication et l'Association des bibliothécaires de France (ABF), propose aux décideurs locaux des solutions pragmatiques, issues d'expériences de terrain, pour améliorer les horaires d'ouverture de leurs bibliothèques.

Enfin, une étude associant la Bibliothèque publique d'information proposera une méthode transversale d'évaluation, mettant en regard les coûts des projets d'aménagement des horaires et leurs effets, notamment sous l'angle de la diversification des publics. Les résultats seront publiés au premier semestre de l'année 2015.

Données clés

Auteur : [Mme Virginie Duby-Muller](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68509

Rubrique : Archives et bibliothèques

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 novembre 2014](#), page 9418

Réponse publiée au JO le : [17 février 2015](#), page 1157